

Règlement Particulier de l'épreuve Coupe des Hauts de France Vétérans 2023/2024

.1 Conditions de participation

1) Les clubs : tout club de la ligue des Hauts de France possédant une association sportive.

2) Les équipiers : les équipes sont formées de 9 joueurs* (qui peuvent être différents à chaque rencontre). Tous doivent être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent, dans le cas d'un transfert de licence celui-ci doit intervenir avant le 23 septembre 2024 pour les matchs aller et le 17 février 2025 pour les matchs retour. Ils doivent être âgés de 65 ans révolus le jour de la rencontre et avoir fourni un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf 5 jours francs avant le début de l'épreuve.

Index : Les index pris en compte seront ceux figurant dans R.M.S le 1er octobre pour les matchs aller et le 15 février pour les matchs retour.

Le total des index des 9 joueurs ne pourra pas être inférieur à 117. Dans ce calcul les index individuels supérieurs à 22 seront pris en compte pour une valeur de 22, la somme des index des joueurs du 1er foursome sera plafonnée à 26 (index 20 + index 24=> 26, index 12+ index 13 => 25), la somme des index des joueurs du 2nd foursome sera plafonnée à 30 (index 20 + index 24=> 30, index 12+ index 13 => 25).

* Une équipe pourra amener 2 remplaçants, ceux ci seront autorisés à jouer hors compétition.

**Joueur dont l'index a été relevé par la Fédération à la demande du club : le club devra s'engager à ne pas demander des remontées d'index non justifiées et en cas de remontée devra fournir l'historique du joueur.

.2 Forme de jeu

1) 1^{ère} phase : 2 poules seront constituées, l'affectation des équipes dans les poules se fera en optimisant les déplacements.

Les deux finalistes d'une année seront dans deux poules distinctes l'année suivante.

Au sein des poules, les matchs entre équipes se joueront avec une rencontre aller et une rencontre retour.

Chaque rencontre se jouera en 7 matchs : 5 simples et 2 foursomes*.

L'ordre des simples sera celui des index arrondis, et à égalité d'index suivant le choix des capitaines.

L'ordre des doubles sera celui de la somme arrondie des index; les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ des foursomes (choix des trous pairs et impairs).

Il n'y aura pas de match partagé, mais PLAY-OFF Un simple gagné donnera 1 point

Un double gagné donnera 1 point.

L'équipe victorieuse sera celle ayant totalisé au moins 4 points .

Equipiers absents : si un joueur est absent, les autres joueurs des simples remontent dans l'ordre des matchs.

Equipe dont le total des index est inférieur au minimum requis (le plus souvent du fait d'une erreur de calcul sur les doubles) : si l'index du joueur du dernier simple ramené à 22 permet d'avoir un total de 117 seul ce dernier match est

perdu, sinon en plus de ce match perdu on applique la même règle au match précédent, et ainsi de suite.

Equipe absente ou disqualifiée : si une équipe ne se présente pas le jour de la rencontre ou est disqualifiée, l'équipe adverse marque 7 points, mais si une équipe ayant gagné une rencontre par forfait, ou ayant été disqualifiée, se retrouve à égalité de rencontres gagnées pour jouer la finale ou la petite finale ses points de victoire de match dans la victoire par forfait seront recalculés : on lui attribuera la moyenne des points des autres équipes dans les rencontres gagnées sur l'équipe forfait.

Equipe incomplète : les matchs gagnés par forfait le seront avec un nombre de « ups » égal à la moyenne des « ups » des matchs joués et gagnés par l'équipe complète.

Le report des rencontres ne sera possible qu'en cas d'intempéries avérées ou terrain impraticable. Ces rencontres devront être jouées dans la semaine qui suit le report, éventuellement un autre jour de la semaine .

La ligue ou son représentant devra être averti des reports des rencontres .

* le résultat d'un double joué suivant une autre formule sera annulé.

2) Finales : Les équipes seront classées suivant le nombre de rencontres gagnées, puis en cas d'égalité sur le nombre total de matchs gagnés, enfin sur le nombre total de 'up' des matchs (une rencontre gagnée par forfait ne rapportera aucun 'up').

Les équipes classées 1ère de chaque poule disputeront la finale pour le titre, les équipes classées 2ème de chaque poule disputeront la petite finale pour les places de 3ème et 4ème.

Ces finales se feront sur un terrain choisi par le comité

Les clubs s'engagent donc à prêter leur terrain pour la finale ou la petite finale.

Le règlement de la phase qualificative s'appliquera à la finale.

Notes : les matchs se joueront en semaine, le mardi , d'octobre à fin novembre 2024 pour les matchs « aller »* et du 25 février au 8 avril 2025 pour les matchs « retour »*, l'heure du premier départ étant fixé à 10 heures.

Les marques de départ seront les "marques jaunes"

N.B Certains clubs recevront le lundi, uniquement pour cause de fermeture le mardi.

Voitures et assimilés : Sauf interdiction par le club, les joueurs détenteurs d'une carte d'invalidité sont autorisés à jouer en voiturette. Dans un souci d'équité leur(s) adversaire(s) et leur partenaire en foursome pourront également jouer en voiturette.

L'utilisation du télémètre reste autorisée , ainsi que la montre G.P.S

Rappel de la règle 4.1a : l'utilisation d'un driver non conforme entraîne la disqualification du joueur.

Pour tous les autres points non traités ci-dessus, se reporter au règlement général spécifique sur les épreuves fédérales par équipes du Vade-mecum

Comité de l'épreuve ;

Le comité pour la saison 2024/ 2025 est composé de:

Jean-François Bazin, Arbitre Fédéral
Bernard Imbert, responsable de l'épreuve
Bernard Griselin, Président de la commission sportive d'Apremont

¹
match gagné "au 18" → 1 up
match gagné "au 19", "au 20", etc... =play-off → 0 up

.3 Incriptions

Droit d'inscription

110 Euros par équipe

Date limite d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir au secrétariat de la ligue le 21 septembre 2024 au plus tard, accompagnées du chèque correspondant.

Les tableaux des rencontres figureront sur le site après la date limite des inscriptions

La finale se déroulera à une date qui reste à déterminer.

.4 A propos des repas :

ils ne sont pas obligatoires, mais pour la convivialité de ces rencontres et la correction envers les clubs qui ne perçoivent pas de green-fees, y compris pour les remplaçants, il ne saurait y avoir plus de 3 absents aux déjeuners.

Dans le cas où tous des joueurs ne déjeuneraient pas le club recevantr devra être averti du nombre d'absents au déjeuner.